OCTOBRE 2026 | N°135

LA GRAPPE D'AUTAN

La gazette technique du bassin Sud-Ouest

Une reconnaissance européenne pour tout le vignoble du Sud-Ouest

Le 23 septembre 2026, au Parlement européen à Bruxelles, notre vignoble a reçu une reconnaissance dont nous pouvons collectivement être fiers : le vignoble du Sud-Ouest a été désigné « Vignoble européen 2027 » par le Réseau des villes européennes du vin.

Par Christophe Bou
Vice-président du Conseil de Bassin Sud-Ouest

Cette distinction a une portée particulière. Elle ne récompense ni une appellation, ni un territoire isolé, ni quelques acteurs emblématiques. Elle reconnaît l'ensemble du bassin viticole du Sud-Ouest, de l'Aveyron au Pays basque, et avec lui 40 villes et villages engagés aux côtés de la vigne et du vin. C'est donc bien notre diversité qui est reconnue comme une force.

Diversité de nos terroirs et de nos paysages. Diversité de nos cépages, dont beaucoup constituent un patrimoine unique. Diversité de nos appellations, de nos indications géographiques, de nos exploitations et de nos façons de faire du vin. Mais aussi cette culture commune qui, malgré l'étendue de notre vignoble, nous rassemble : celle de territoires dans lesquels la vigne, le vin, la gastronomie et l'art de vivre sont intimement liés.

Cette reconnaissance européenne salue également le travail accompli au quotidien. Celui des femmes et des hommes qui cultivent la vigne et élaborent nos vins, bien sûr, mais aussi celui des caves coopératives, des négociants, des collectivités, des restaurateurs, des acteurs du tourisme et de tous ceux qui contribuent à faire vivre nos territoires viticoles. Elle intervient à un moment important pour notre filière. Nous connaissons tous les difficultés auxquelles la viticulture est confrontée : évolution de la consommation, pression économique sur les exploitations, aléas climatiques, renouvellement des générations, nécessité d'adapter nos modèles. Dans ce contexte, cette distinction ne doit pas être considérée comme une simple récompense honorifique. Elle doit devenir un levier collectif de visibilité, d'attractivité et de valeur.

Cette distinction européenne nous offre une occasion rare de parler d'une seule voix sans renoncer à nos différences. Elle nous invite à dépasser les frontières de nos appellations pour affirmer une appartenance commune : celle du grand vignoble du Sud-Ouest.

À nous désormais, collectivement, de la faire vivre et d'en faire une réussite pour nos vignobles, nos entreprises et nos territoires.
C'est tout l'enjeu de 2027.

IFV

VIGNOBLES DU SUD-OUEST
DE L'ORIGINE À L'ORIGINALITÉ

SOMMAIRE

p. 2-3
Le Manseng Noir, un cépage prometteur face aux enjeux climatiques et qualitatifs des vignobles du Sud-Ouest

p. 4-5-6
Haies et filets : des barrières physiques pour réduire la dérive de pulvérisation en viticulture

p. 7-8
Bilan climatique du millésime 2026 pour les vignobles du Sud-Ouest

Le Manseng Noir, un cépage prometteur face aux enjeux climatiques et qualitatifs des vignobles du Sud-Ouest

Thierry Dufourcq et Olivier Yobrégat
IFV, pôle Sud-ouest

thierry.dufourcq@vignevin.com

Le Manseng Noir, cépage historique du Sud-Ouest longtemps délaissé au profit du Tannat, présente un fort potentiel d'adaptation au changement climatique grâce à ses caractéristiques agronomiques et œnologiques. Pour approfondir les connaissances sur ce cépage, le projet MANOIR (2020-2023), financé par FranceAgriMer et piloté par l'IFV Sud-Ouest, a été structuré autour de trois axes : caractérisation variétale, comportement agronomique en Gascogne et comportement œnologique. Les résultats révèlent une diversité clonale marquée justifiant une sélection future, une bonne résilience aux aléas climatiques et une faible sensibilité aux maladies fongiques, avec un potentiel de rendement d'environ 10 tonnes/ha. Œnologiquement, les vins ont une couleur intense, des tanins souples et un profil aromatique riche, offrant une flexibilité de valorisation entre vins fruités légers et vins concentrés haut de gamme.

Contexte et objectifs du projet

Financé par FranceAgriMer, le projet MANOIR (2020-2023) a eu pour objectif principal d'approfondir les connaissances sur le comportement viticole et œnologique du cépage Manseng Noir dans le vignoble du Sud-Ouest. Ce cépage régional, longtemps délaissé au profit du Tannat (son descendant probable), présente des caractéristiques très intéressantes d'adaptation au changement climatique. Pour les professionnels de Gascogne, le Manseng Noir représente une innovation variétale qui maintient un lien fort avec le terroir et l'histoire viticole locale, tout en offrant un potentiel d'adaptation aux climats plus chauds grâce à sa maturité tardive, son acidité présente et sa concentration en polyphénols dans les vins. Le projet a été structuré autour de trois axes principaux :

- Caractérisation et comportement de différentes sous-populations de Manseng Noir.
- Comportement agronomique du cépage dans les terroirs du vignoble de Gascogne.
- Comportement œnologique du cépage en vert et la protection phytosanitaire.

Caractérisation du matériel végétal et défis sanitaires

Les études ont révélé une diversité intravariétale significative au sein du Manseng Noir, notamment en ce qui concerne la taille et la forme des grappes, ainsi que la fertilité. Un conservatoire génétique établi en 2013 à Lucq de Béarn par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, regroupe 35 accessions, dont le clone agréé 897. Deux types de populations se distinguent clairement :

- Le groupe majoritaire (30 sur 35 accessions) : caractérisé par des grappes longues et ramifiées et une fertilité élevée, avec le clone 897 comme archétype, présentant un fort potentiel de production (figure 1).
- Le groupe minoritaire (4 clones) : présente des petites grappes compactes et une fertilité nettement inférieure, les rendant peu productifs. Cette diversité justifie de nouveaux travaux de sélection clonale. Notamment pour préciser le potentiel de production de ces accessions.

Figure 1 : Photos de grappes de Manseng Noir représentatives du type « productif », longues et ramifiées

Des accidents végétatifs et des symptômes préoccupants ont été observés sur de jeunes parcelles de Manseng Noir plantées dans le Gers depuis 2012, incluant des non-démarrages au printemps, des rabougrissements, des jaunissements et des déformations de feuilles. Les investigations ont exploré plusieurs causes :

Insuffisance de mise en réserve : ce comportement est lié à un manque de réserves durant la seconde partie du cycle végétatif, potentiellement causé par un excès de vigueur/charge sur jeunes vignes, un excès de fertilisation azotée ou d'irrigation, ou des carences graves, notamment en bore.

Viroses et carences : l'hypothèse de viroses graves (court-noué) a été rapidement écartée. La présence du Grapevine Pinot Gris Virus (GPGV) a été formellement identifiée sur les souches échantillonnées, et les symptômes observés sont comparables à ceux associés à ce virus ou à une carence en bore. Cependant, malgré la présence généralisée du GPGV, aucune conclusion définitive n'a pu être établie quant à son lien direct avec les symptômes, car le virus est souvent asymptomatique (y compris sur certaines implantations observées ici).

Recommandations : le Manseng Noir semble montrer une insuffisance de mise en réserve dans ses premières années, qui peut conduire à des symptômes carentiels et des dépérissements, potentiellement aggravés par une production précoce non maîtrisée et la présence du GPGV. Il est fortement préconi-

sé aux producteurs de privilégier l'enracinement et la production de bois les trois premières années au détriment des fruits pour assurer un équilibre physiologique durable de la plante.

Comportement agronomique en Gascogne

Quatre parcelles expérimentales ont été suivies en Saint Mont et Côtes de Gascogne entre 2019 et 2022. La période d'étude a été particulièrement difficile en raison d'aléas climatiques majeurs, notamment de forts épisodes de gel (début avril 2021 et 2022) et de grêle (été 2022). De plus, l'année 2022 a été le millésime le plus chaud jamais enregistré dans le Gers, avec des températures estivales très élevées. Malgré ces conditions, les observations agronomiques clés sont les suivantes :

Phénologie : le Manseng Noir débourre un peu après le Colombard (autour du 20–25 mars). Sa mi-véraison est tardive, comme celle de son parent le Tannat, intervenant vers le 15 août en année standard (7 à 10 jours après le Colombard). Cette maturité tardive est un atout indéniable pour faire face aux millésimes plus chauds.

Résilience aux aléas : la vigne a montré une certaine résilience face au gel de 2022, où les dégâts ont été moindres que ceux de 2021 grâce à une phénologie moins avancée.

Comportement hydrique et nutritif : les parcelles ont généralement présenté des contraintes hydriques modérées à inexistantes. Les indices azotés se sont avérés moyens à élevés. Des analyses de pétioles ont cependant mis en évidence des niveaux plutôt bas en potassium et élevés en magnésium, ainsi qu'un déficit marqué en fer et un excès en manganèse sur certaines parcelles. Le Manseng Noir n'a pas montré de sensibilité particulière aux principales maladies fongiques (mildiou, oïdium, black rot).

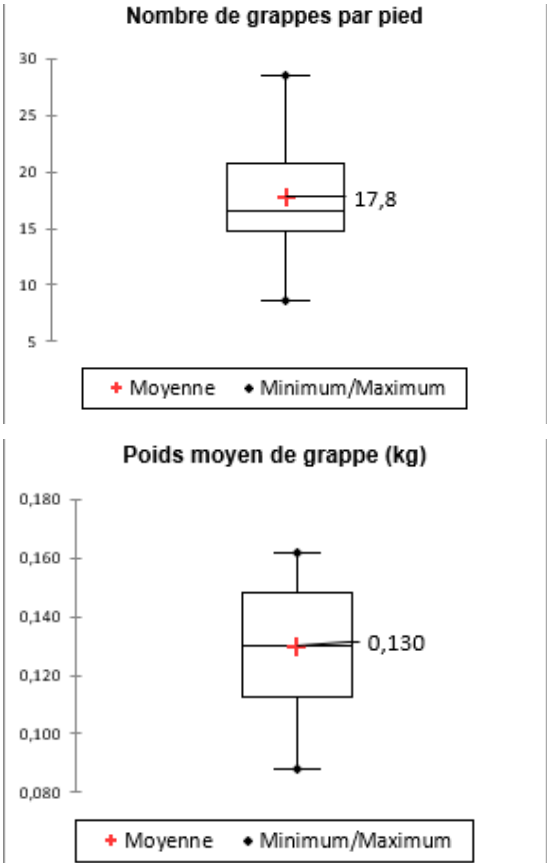

Figure 2 : Composantes du rendement observées sur les différentes parcelles de Manseng Noir entre 2019 et 2022

Potentiel de rendement : pour la production d'IGP Côtes de Gascogne, le cépage a le potentiel de produire régulièrement environ 10 tonnes de raisins par hectare (environ 70 hl/ha), (figure 2). Le niveau moyen de Surface Externe du Couvert Végétal (SECV) observé (1,1 m²/m² de sol) suggère un objectif de rendement maximal de 11 tonnes/ha pour maintenir la qualité minimale (1 m² de feuille pour 1 kg de fruit). Pour des vins plus concentrés, un rapport feuille/fruit supérieur, de l'ordre de 1,3 à 1,5 m²/kg, est conseillé.

Comportement œnologique et profil des vins

Au cours du projet des vins de Manseng Noir ont été élaborés et dégustés, révélant un profil œnologique très intéressant.

Couleur : les vins sont caractérisés par une couleur extrêmement intense qui s'extrait rapidement. Les taux d'anthocyanes sont parmi les plus élevés des cépages noirs *Vitis vinifera*.

Composition aromatique : l'absence de composés de la famille des pyrazines est notable, malgré la présence de notes végétales épicées. La damascenone, connue comme composé exhausteur du fruité des vins, est présente à des niveaux d'intérêt. Un potentiel élevé de précurseurs en diméthylsulfure pourrait entraîner la présence de notes truffées au vieillissement des vins. La présence d'esters ramifiés comme l'éthyl lactate (notes lactées) et de guaïacol (notes torréfiées) contribue potentiellement à la complexité aromatique des vins.

Dégustation : les vins de Manseng Noir sont caractérisés par un fruité mûr, une belle intensité aromatique, de la rondeur et une perception qualitative des tanins. Ils présentent une trame acide avec des tanins souples, ce qui les distingue des vins issus de son parent, le Tannat. Le style sensoriel du cépage est cohérent : fruité mûr avec une pointe épicée sur une trame acide et des tanins souples.

Conclusion et perspectives

Le projet, malgré les défis climatiques, a permis d'optimiser considérablement les connaissances sur le Manseng Noir. Ce cépage autochtone du Sud-Ouest confirme son potentiel d'adaptation au changement climatique, notamment par sa maturité tardive et sa capacité à maintenir une bonne acidité tout en accumulant des sucres. Une vigilance particulière est requise lors de l'implantation et la gestion des jeunes vignes, en favorisant l'établissement racinaire et la production de bois les trois premières années au détriment des fruits, pour prévenir les désordres physiologiques. Le raisonnement du choix du porte-greffe (qui n'a pas été abordé au cours du projet) revêt aussi une importance particulière. Le cépage présente une diversité clonale notable qui justifierait de futurs travaux de sélection pour des profils spécifiques d'appellation. Sa gestion agronomique doit viser un équilibre feuille/fruit optimal (idéalement 1,3 à 1,5 m²/kg pour des vins concentrés) afin d'exploiter pleinement son potentiel qualitatif et de maintenir une physiologie durable. Un objectif de rendement d'environ 10 tonnes/ha est réaliste et assure un bon équilibre. Œnologiquement, le vin de Manseng Noir se distingue par sa couleur intense, ses tanins souples et un profil aromatique riche. Il offre une flexibilité de valorisation, permettant de produire des vins fruités légers de type IGP valorisés par leur couleur, ou des vins plus concentrés et structurés pour une montée en gamme.

Haies et filets : des barrières physiques pour réduire la dérive de pulvérisation en viticulture

Adrien Vergès, Amélie Horain, Sébastien Codis
IFV, Unité mixte Technologique ECOTECH

adrien.verges@vignevin.com

La pulvérisation de produits phytosanitaires en viticulture s'accompagne généralement d'un phénomène de dérive, correspondant au transport de particules par le vent au-delà des zones traitées. Cela génère des risques de pollutions diffuses et d'exposition des personnes aux produits phytosanitaires. Afin de réduire la dérive et les risques associés, le choix de techniques de pulvérisation adaptées constitue un premier levier permettant d'obtenir des réductions significatives. En complément, l'installation de barrières physiques à l'interface entre les parcelles traitées et les zones sensibles est identifiée comme un potentiel moyen de protection contre la dérive. Les références quantitatives sur l'efficacité des barrières physiques restent limitées et peu systématisées, notamment pour les cultures pérennes. Le projet Écophyto DriftProtect, dans la continuité de CAPRIV (2021–2022, INRAE, IFV, CTIFL et Arvalis), a permis d'évaluer de manière rigoureuse et reproductible l'effet antidérive des haies et des filets avec deux techniques de pulvérisation aux caractéristiques contrastées. L'objectif était de quantifier l'effet antidérive des barrières physiques dans les différents contextes rencontrés au vignoble.

Un dispositif expérimental sous vent contrôlé

Les essais ont été menés sur le banc d'essai EoleDrift de l'IFV et de l'INRAE (UMR ITAP, Montpellier), un dispositif dédié aux mesures de dérive en contexte viticole. Pendant la pulvérisation, la soufflerie du banc d'essai était activée et la vitesse du vent en résultant était proche de 4 m.s–1 au niveau de la zone de collecte de la dérive.

La conformité des conditions de vent aux exigences de la norme ISO 22866:2005 (ISO ; 2005) a été vérifiée grâce à l'enregistrement de la vitesse et de la direction du vent mesurés par un anémomètre installé dans la zone de collecte. L'intérêt de ce type de banc d'essai en conditions semi-contrôlées est d'offrir une reproductibilité nettement supérieure à celle des essais au champ, où le vent naturel varie sans cesse en vitesse et en direction.

Le protocole de mesure de la dérive utilisé était celui développé dans le cadre du projet CAPRIV en concertation avec l'ANSES (Douzals et al., 2023 ; Vergès et al., 2024). Conformément à ce protocole, plusieurs types de collecteurs de la dérive ont été utilisés simultanément (figure 1) pour quantifier la dérive sur différents plans :

- La dérive sédimentaire (dépôt au sol), collectée par des boîtes de Petri disposées en cinq lignes, entre 1,25 et 20 m du dernier rang traité
- La dérive aérienne, collectée sur six fils tendus horizontalement entre 0 et 6 m de hauteur, à 5 m du dernier rang traité
- L'exposition d'une personne présente à proximité, approchée par des mannequins de 1,80 m vêtus de tee-shirts en coton, positionnés à 3, 5, 10 et 20 m.

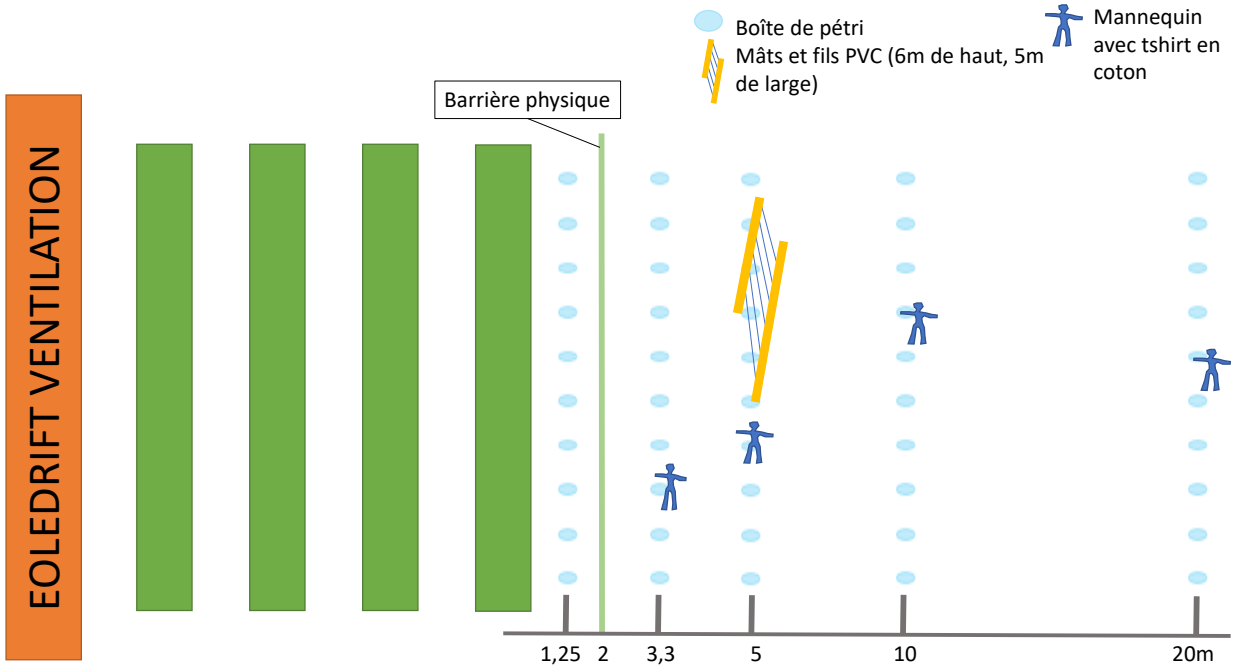

Figure 1 : Représentation schématique en vue de dessus du banc d'essai et des collecteurs de dérive utilisés.

Pour chaque essai, les rangs de vigne artificielle étaient traités avec une solution d'eau chargée en traceur fluorescent (sulforhodamine B), dont la concentration était vérifiée à chaque répétition, de même que le volume par hectare réellement appliqué. Deux pulvérisateurs ont été testés : une voûte pneumatique, technique la plus répandue dans le parc en service et prise comme référence dans l'étude et un pulvérisateur face par face à jet porté équipé de buses à injection d'air, technique officiellement reconnue pour réduire la dérive de 66 %.

Deux types de barrière physique ont été comparés à un scénario sans barrière : une haie vive reconstituée à partir de plants de laurier sauce en pot, alignés les uns à la suite des autres, d'une hauteur moyenne de 2,5 m ; et un filet brise-vent en matière plastique « BV 106 » (fourni par la société FilPack), d'une hauteur de 3 m. Les deux barrières étaient installées à 2,5-3 m du dernier rang traité. Chaque modalité a fait l'objet de 3 répétitions, avec 5 passages successifs du pulvérisateur par répétition afin de limiter la variabilité des mesures.

Des réductions de dérive élevées, quelle que soit la configuration

La comparaison des profils verticaux de dérive aérienne tracés sur la figure 2 montre que les barrières physiques haie et filet artificiel permettent de réduire significativement la dérive aérienne collectée à 5 m du dernier rang traité et ce jusqu'à une hauteur proche de leur propre hauteur (2,5 m pour la haie et 3 m pour le filet artificiel). Sur la partie haute des profils verticaux, la dérive est supérieure dans les scénarios avec barrière physique par rapport aux scénarios sans barrière physique.

L'hypothèse privilégiée pour expliquer cette observation est que les courants d'air ascendants qui contournent l'obstacle que constitue la barrière physique (voir par ex De Schampheleire & al, 2009) génèrent un surcroît de dérive en partie haute du profil vertical. Toutefois, les quantités de dérive dans la partie haute du profil étant faibles comparées à celles observées dans la partie basse, le taux global de réduction de la dérive procuré par les barrières physiques reste élevé. Ces constats sont valables pour les deux pulvérisateurs utilisés pour les essais.

De la même manière que pour la dérive aérienne, les résultats obtenus montrent que les barrières physiques haie vive et filet artificiel présentent un intérêt pour réduire les quantités de dérive sédimentaire pour les deux techniques de pulvérisation utilisées (Figure 3). Ce constat est valable sur tous les points de collecte situés entre 3,3 et 20 m du dernier rang de vigne artificielle traitée (les barrières physiques ayant été installées à 3 m du dernier rang traité).

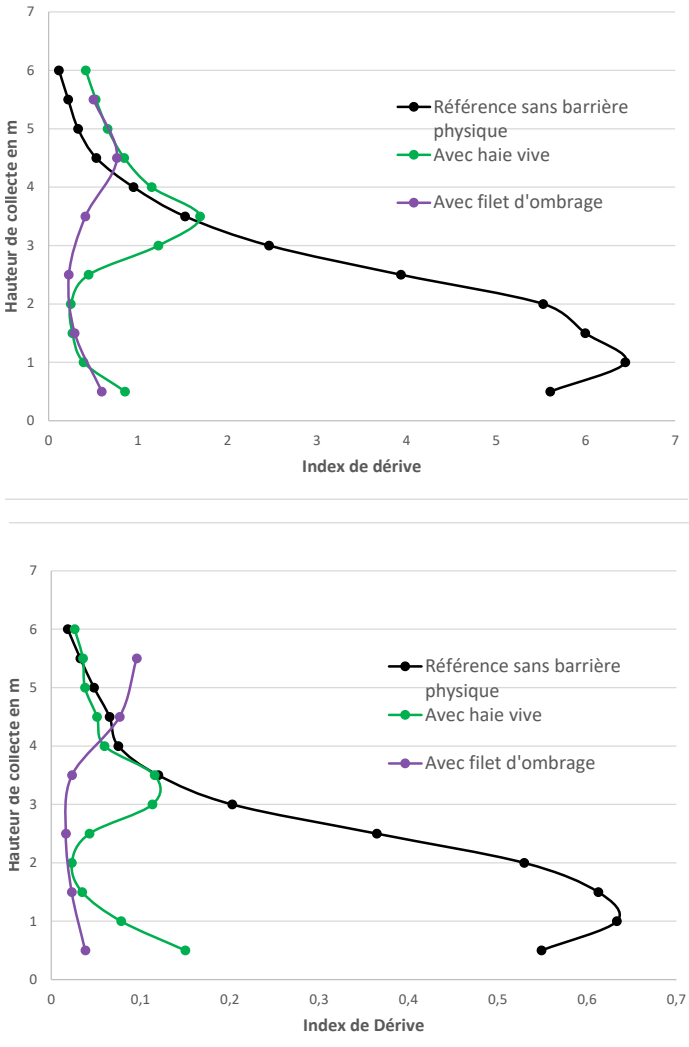

Figure 2 : Profils verticaux de dérive aérienne mesurés en présence ou en l'absence de barrière physique pour une pulvérisation par voûte pneumatique (haut) et par pulvérisateur face par face équipé de buses à injection d'air (bas)

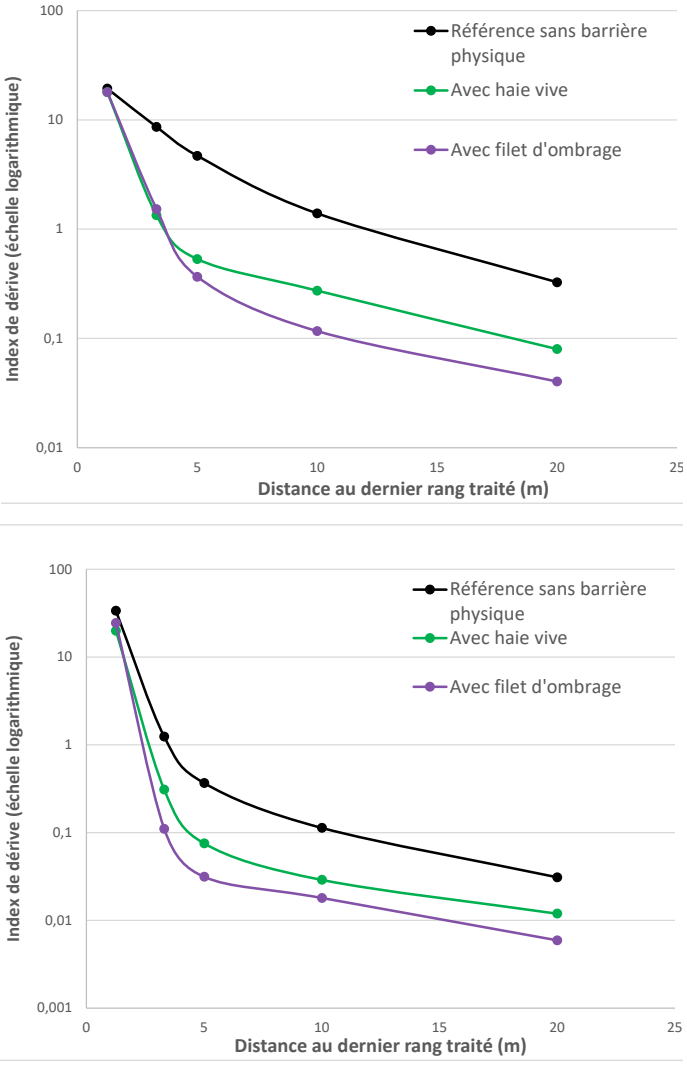

Figure 3 : Profils horizontaux de dérive sédimentaire mesurés en présence ou en l'absence de barrière physique pour une pulvérisation par voûte pneumatique (haut) et par pulvérisateur face par face équipé de buses à injection d'air (bas)

Tableau 1 : Taux de réduction de la dérive procurés par les deux barrières physiques mises à l'essai en fonction de la technique de pulvérisation utilisée exprimés en % de la quantité de dérive collectée en l'absence de barrière physique avec le même appareil.

Barrière physique	Technique de pulvérisation	Taux de réduction de la dérive aérienne	Taux de réduction de la dérive sédimentaire	Taux de réduction des dépôts de dérive collectés sur le torse des mannequins
Haie vive	Voûte pneumatique	**81 %**	**85 %**	**95 %**
Haie vive	Face à face, buses à injection d'air	**76 %**	**76 %**	**90 %**
Filet artificiel BV 106	Voûte pneumatique	**83 %**	**90 %**	**97 %**
Filet artificiel BV 106	Face à face, buses à injection d'air	**83 %**	**89 %**	**90 %**

Le tableau 1 présente les taux de réduction des différents types de dérive procurés par les deux barrières physiques pour les deux pulvérisateurs utilisés pour les essais. Ces taux de réduction ont été calculés en se référant au niveau de dérive moyen collecté sur l'ensemble de la zone de collecte. Pour la dérive aérienne la dérive moyenne a été calculée sur l'ensemble des fils de collectes tendus entre 0 et 6 m de haut à 5 m du dernier rang de vigne artificielle traité. Pour la dérive sédimentaire et les dépôts sur le torse de mannequins la dérive moyenne a été calculée sur la zone située entre 3,3 et 20 m du dernier rang en tenant compte de la largeur des intervalles entre deux collecteurs successifs (aire sous la courbe de dérive en fonction de la distance au dernier rang traité). Les résultats montrent que quelle que soit la technique de pulvérisation, la barrière physique considérée et le type de dérive considéré, les taux de réduction obtenus grâce aux barrières physiques évaluées sont compris entre 76% et 97%. Il apparaît également que les taux de réduction de la dérive procurés par les barrières physiques sont, assez peu dépendants de la technique de pulvérisation utilisée.

Enfin, la haie vive mise à l'essai et le filet ont offert des taux de réduction proches. Toutefois, quel que soit le pulvérisateur utilisé ou le type de dérive considéré, les taux de réduction moyens obtenus sont légèrement supérieurs avec le filet par rapport à ceux obtenus avec la haie reconstituée sur le banc d'essai. Du point de vue de la physique, les deux paramètres qui influent sur le comportement des flux en présence d'une barrière physique sont la hauteur et la porosité aux particules de la barrière. Les deux barrières physiques étudiées étaient différentes selon ces deux paramètres pouvant expliquer les différences constatées.

L'intérêt de cumuler les leviers

Les essais présentés ont également permis de calculer les taux de réduction globaux des différents types de dérive dans un scénario combinant la présence d'une des deux barrières physiques testées avec l'utilisation d'un matériel face par face équipé de buses à injection d'air (officiellement reconnu comme un moyen de réduction de 66 % de la dérive). Ces taux de réduction de dérive globaux (distincts des taux de réduction présentés dans le tableau 1) pour les seules barrières physiques, ont été calculés par rapport au scénario de référence mettant en œuvre la voûte pneumatique en l'absence de barrière physique (uniquement les données présentées dans cet article ont été utilisées pour calculer ce niveau de dérive de référence). La combinaison de moyens a permis d'atteindre des taux de réduction élevés pour les trois types de dérive mesurés, tous supérieurs ou égaux à 97 % par rapport au scénario de référence.

Quels sont les moyens de réduction de la dérive à la source qu'il est intéressant de combiner avec l'installation d'une barrière physique ?

- Privilégier du matériel de pulvérisation faisant des gouttes moins fines (éviter la technologie de pulvérisation pneumatique et pour les autres matériels, privilégier les buses à chambre de décompression ou les buses antidérive) ;
- Privilégier un matériel ayant des diffuseurs proches de la cible ;
- Régler l'orientation des diffuseurs en évitant les projections au-dessus du rang (par ailleurs inutiles pour la protection) ;
- Réaliser les traitements lors des moments de la journée où le vent et les courants d'air sont de plus faible intensité ;

Sur le plan réglementaire, une liste officielle des moyens de réduction de la dérive est régulièrement mise à jour et publiée par le ministère de l'Agriculture. Seuls les matériels inscrits dans cette liste permettent de réduire la largeur des ZNT aux abords des points d'eau. Enfin, le site www.performancepulve.fr permet de prendre en considération la qualité de pulvérisation : il fournit à la fois des informations sur les performances des matériels de pulvérisation viticole en termes de qualité d'application et informe sur leur classe officielle de réduction de la dérive basée sur les informations de la liste du ministère de l'Agriculture.

Perspectives

Les travaux menés dans le cadre du projet EcoPhyto DriftProtect ont mis en évidence l'intérêt des barrières physiques à la dérive de pulvérisation implantées à l'interface entre parcelle viticole et zone sensible. Haies vives et filets artificiels sont des moyens pouvant être combinés à l'utilisation de matériel de pulvérisation performant pour obtenir des taux de réduction de la dérive très élevés par rapport au scénario de pulvérisation de référence (utilisation d'une voûte pneumatique en l'absence de barrière physique). Des expérimentations complémentaires et l'analyse de leurs résultats sont en cours pour identifier les caractéristiques morphologiques (hauteur, épaisseur, porosité) des barrières physiques qui permettent d'optimiser leurs propriétés antidérive.

Bilan climatique du millésime 2026 pour les vignobles du Sud-Ouest

Thierry Dufourcq
IFV, pôle Sud-ouest

thierry.dufourcq@vignevin.com

Les vignobles du Sud-Ouest, comme dans toute la France, ont été confrontés aux effets climatiques de 2026 qui est, encore une fois, un millésime à record. Il apparait plus que jamais nécessaire de se comparer entre vignobles pour gagner en expérience et résilience, pour affiner les stratégies d'adaptation à l'échelle de la plante, de la parcelle, de l'exploitation et du vignoble. Les efforts d'adaptations sont aussi impératifs qu'il est nécessaire de renforcer nos actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serres liées aux activités de nos sociétés sur le réchauffement global.

Températures au cours du cycle

D'après Météo-France, l'été 2026 est le plus chaud jamais enregistré en France depuis le début des mesures en 1900. C'est un été considéré comme rare dans le climat actuel. Le nombre de jours en vague de chaleur a été inédit, avec trois épisodes au cours de la période. Des évènements très chauds sont également survenus en dehors des mois d'été, en mai et début septembre. Dans les vignobles du Sud-Ouest, l'indicateur agro-climatique général de cumul des températures actives pour la vigne (Température moyenne journalière > 10°C) au cours de la période d'avril à septembre a dépassé les maxima de 2003 ou 2022 dans tous les vignobles (figure 1). C'est sur Cahors que les cumuls ont été les plus importants avec 2202°C.j entre le 1er avril et 30 septembre. Ils ont dépassé les 2000°C.j dans les vignobles du Sud-Ouest à l'exception de Marcillac qui enregistre cependant un bond de plus de 50% par rapport à la valeur moyenne de ces 25 dernières années.

Les valeurs enregistrées dans l'Occitanie méditerranéenne sont aussi très élevées en 2026, >2400°C.j ce qui constitue toujours un écart important avec nos vignobles. Les températures maximales supérieures à 35°C sont en fréquence 6 fois plus nombreuses qu'en moyenne depuis 2000 (30 jours versus 5 jours) et le nombre de jours supérieurs à 30°C a plus que doublé (77 versus 31). Ces données font glisser les vignobles du Sud-Ouest d'une culture de climat tempéré vers une culture de climat chaud (référence Malaga période 1960-1990).

Tableau 1 : Classification climatique d'après Tonietto et Carbonneau (2004)

Cumul des températures moyennes du 1/04 au 30/09(°C.jours) supérieures à 10°C	Classification climatique	Références « historique » (1961-1990)
940	très frais	Geisenheim
940-1200	frais	Loire
1200-1450	tempéré	Bordeaux
1450-1700	tempéré chaud	Montpellier
1700-2200	chaud	Jerez
2200	très chaud	Petrolina

Pluviométrie et déficit hydrique

La pluviométrie sur le cycle de la vigne a été très faible. Les pluies hivernales ont été conséquentes pour recharger les sols et des orages estivaux ont permis, sur certaines zones, de limiter les stress hydriques. Seules les données observées en Gascogne et à Gaillac atteignent des niveaux proches des minima depuis 2000 (figure 2).

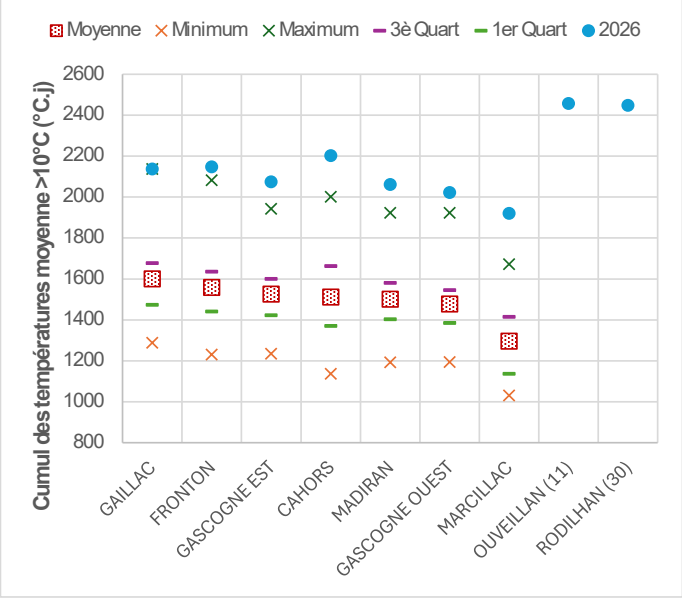

Figure 1 : Cumul des températures moyennes journalières supérieures à 10°C entre le 1er avril et le 30 septembre de 2000 à 2022, pour les vignobles du Sud-Ouest.

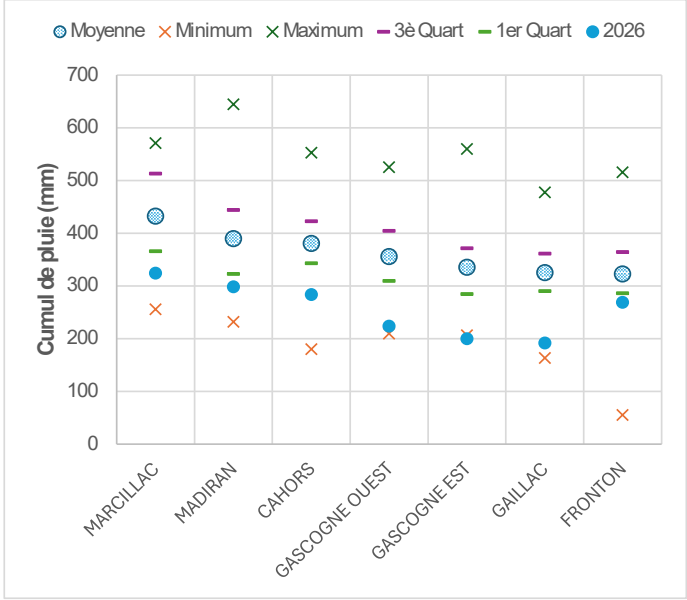

Figure 2 : Cumul de pluie entre le 1er avril et le 30 septembre de 2000 à 2022, pour les vignobles du Sud-Ouest.

Brèves

Save the date :

Le 28 janvier 2027 se tiendront les 10èmes Assises des vins du Sud-Ouest à Toulouse autour des faits marquants de l'année 2026.

Évènement : Infrastructures vertes et vignobles, dernières avancées techniques

Une matinée pour découvrir des solutions concrètes pour un vignoble plus durable :

– Le projet ECOSPHEREWINES;
– Infrastructures vertes, biodiversité et régulation du microclimat;
– Auxiliaires, infrastructures vertes et services écosystémiques;
– Étude des prédateurs naturels de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Mardi 3 novembre 2026

V'Innopôle Sud-Ouest, Peyrole (81)

VINIRRIG : une formation en ligne pour mieux gérer l'irrigation en viticulture

3 années de partenariat ont permis à l'IFV associé à l'ICV et 2 partenaires espagnol et italien de créer le e-learning Vinirrig dédié à l'irrigation du vignoble. Alliant références scientifiques et savoir faire, la formation gratuite de 20 heures est désormais disponible pour les viticulteurs et conseillers :

www.vinirrig.com

Formations :

Fertilisation et fertilité des sols viticoles, diagnostiquer, raisonner et piloter :

Jeudi 19 novembre 2026

V'Innopôle Sud-Ouest, Peyrole (81)

Réussir ses plantations de vigne, pratiques et matériel végétal :

Vendredi 15 janvier 2027

Maison Gascogne Armagnac

La hausse des températures a conduit à une augmentation importante de l'évapotranspiration ce qui a entrainé des niveaux de déficits hydriques équivalents ou supérieurs aux années les plus sèches (figure 3).

L'indicateur de bilan climatique utilisé est la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration de référence (ETo) cumulée sur la saison végétative (avril à septembre). Il rend compte plus précisément de la contrainte hydrique induite par le climat.

L'année 2026 correspond à un niveau de sécheresse maximal sur nos vignobles à l'exception de Fronton et Cahors qui demeurent à des niveaux très déficitaires.

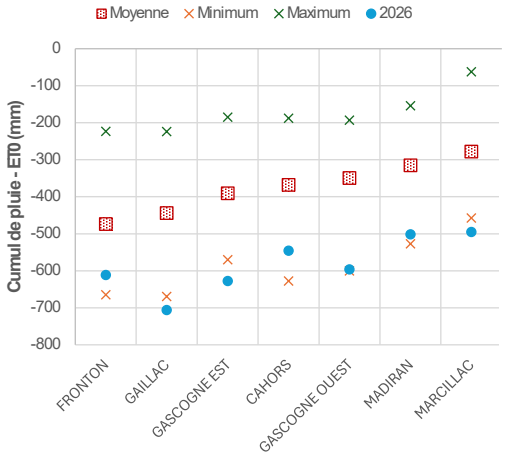

Figure 3 : Différence journalière cumulée entre précipitation et évapotranspiration de référence entre le 1er avril et le 30 septembre de 2000 à 2022 pour les vignobles du Sud-Ouest.

Conséquence pour la vigne et la qualité des raisins

La précocité a été historique pour tous les stades phénologiques, du débourrement jusqu'à la récolte.

Les rendements observés en 2026 ne sont pas aussi faibles qu'on aurait pu le craindre compte tenu des conditions climatiques et en comparaison à 2003 ou 2022. On peut considérer quelques points d'explication :

- La pression sanitaire a été très faible et bien contenue au printemps.
- Dans l'ensemble il n'y a pas eu de gel et grêle.
- Le nombre de grappes par pied, donc le potentiel de rendement, était normal à supérieur en raison des conditions favorables à l'induction des inflorescences en 2025 et de leur développement au printemps 2026 sous conditions optimales
- La prise en compte précoce des risques d'échaudages par les viticulteurs et la mise en œuvre d'adaptations techniques comme la limitation des rognages et effeuillage, l'ombrage de la zone des grappes par dépalissage.
- Le recours à une irrigation d'appoint par aspersion pour limiter les stress hydriques sévères.
- Les vignes anciennes et bien enracinées ont supporté les conditions climatiques de 2026.
- La vigne demeure une plante plastique et robuste qui s'adapte dans des conditions chaudes et sèches si le potentiel de vigueur est présent.

La qualité sanitaire de la récolte a été optimale. Les taux en sucres des raisins sont très élevés cette année pour tous les cépages à la faveur soit d'une photosynthèse maximale en présence d'eau, soit de concentrations liées au flétrissement pour les situations les plus sèches. Les températures élevées ont contribué à la baisse des acidités qui sont particulièrement faibles.

Le potentiel aromatique des millésimes chauds est généralement orienté vers des profils qui évoluent vite en perdant le caractère fruité frais. Le travail de vinification, d'élevage et de conservation revêt un caractère essentiel pour le maintien des qualités souhaitées.

Les données météorologiques

Les données météorologiques 2026 sont extraites des stations :

- Anglars-Juillac (Cahors),
- Caussens (Gascogne Est),
- Eauze (Gascogne Ouest),
- Viella (Madiran),
- Fabas (Fronton),
- V'Innopole (Gaillac)
- Marcillac-Vallon (Marcillac).

Source : https://www.vignevin-epicure.

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

V'innopôle SUD-OUEST

Bulletin trimestriel du V'innopôle Sud-Ouest - V'innopôle - 1920 route de Lisle/Tarn, 81310 Peyrole -Tél. : 05 63 33 62 62 www.vignevin-occitanie.com

Directeur de la publication : Nicolas Rech - Rédacteur en chef: Eric Serrano - Rédaction et création : Enzo Dulieu. Crédits photo IFV Sud-Ouest sauf mention contraire. Ce bulletin ne peut être multiplié que dans son intégralité.